

**Assurez-vous de bien lire la trousse de renseignements et de bien comprendre les exigences du programme et d'admissibilité avant de déposer une demande.**

### **Description du programme :**

Il s'agit d'un programme de développement de l'entrepreneuriat complet, conçu pour des adultes souhaitant démarrer leur entreprise ou d'augmenter les activités de leur entreprise existante. À la fin du programme, les participants auront obtenu des renseignements sur une variété de sujets reliés au monde des affaires, auront l'occasion de présenter leur idée pour obtenir jusqu'à 5 000 \$ en subvention et pourront participer à un programme d'accompagnement et de mentorat. Ce programme est gratuit aux participants et est rendu possible grâce au financement du ministère du Développement économique, de la Création d'emploi et du Commerce.

### **Ce programme vous permet de :**

- Participer à une série d'ateliers livrés par des spécialistes dans leur domaine.
- Recevoir des conseils personnalisés dans l'élaboration de votre plan d'affaires.
- Obtenir la possibilité de présenter votre idée pour obtenir jusqu'à 5 000 \$ en subventions.
- Rentrer en contact et être recommandé à des partenaires professionnels, des bailleurs de fonds et des entrepreneurs.
- Obtenir des occasions de réseautage et de participer à des événements professionnels.
- Se positionner pour éventuellement obtenir du financement avec un plan d'affaires détaillé.

### **Suis-je admissible au programme Entreprise en démarrage plus ?**

Vous êtes admissibles au programme Entreprise au démarrage plus si vous :

- êtes âgé(e) s de 18 ans ou plus ;
- êtes résident(e) de l'Ontario et citoyen(ne) canadien (ou résident permanent) ;
- n'êtes pas aux études à temps plein ou retournez aux études ;
- ne travaillez pas à temps plein ;
- démarrez, êtes en expansion ou achetez une petite entreprise ;
- pouvez verser au moins 25 % (en espèce ou en nature) du montant de la subvention ;
- êtes prêt à compléter les volets de formation entrepreneuriale obligatoire du programme d'Entreprise au démarrage plus tels que déterminés par le Centre d'entreprise Nipissing Parry Sound Inc. ;
- ne participez pas à un autre programme provincial d'emploi ou de travail indépendant qui inclut ou non de l'aide financière ;
- ne participez pas simultanément à un autre programme de formation/d'aide financière pour le travail indépendant ou l'entrepreneuriat offert par des organismes financés par le gouvernement.

Note : les individus inscrits à un programme mentionné plus haut peuvent seulement participer au volet de formation.

**Quel type d'entreprise est admissible ? Presque toutes les entreprises sont permises, à condition que :**

- il s'agit d'une entreprise à propriétaire unique, un partenariat ou une société dont le demandeur est l'actionnaire majoritaire ;
- il s'agit d'une entreprise indépendante ;
- l'entreprise fonctionne en Ontario et indépendamment de l'entreprise familiale ;
- on exploite l'entreprise à temps plein tel que définie dans le plan d'affaires et maintient ses livres et registres ;
- on respecte les règles gouvernementales pour effectuer l'exploitation d'une entreprise ;
- l'entreprise en expansion est à moins de cinq ans de sa date de lancement.

**Les entreprises non admissibles au programme Entreprise en démarrage plus incluent :**

- les entreprises saisonnières ou à temps partiel ;
- les franchises, vente à la commission et une concession ;
- les entreprises commerciales qui sont la continuation d'une entreprise existante ;
- les organismes à but non lucratif ou de bienfaisance ;
- les entreprises à vente pyramidale ;
- les événements uniques comme des groupes musicaux, DJ, ou planification d'événements ;
- les entreprises strictement paiement au clic et les entreprises 1-900 ;
- les entreprises en activité depuis plus de cinq ans.

**Processus de demande :**

- Passer en revue la trousse de renseignements du programme Entreprise en démarrage plus pour confirmer votre admissibilité.
- Remplir le formulaire de demande du programme Entreprise en démarrage plus.
- **Toutes les demandes doivent être déposées auprès de Kennedy Horton par courriel ou en personne.**
- Une rencontre avec le coordonnateur du programme pour discuter davantage de votre idée d'entreprise et admissibilité peut être nécessaire avant d'obtenir l'approbation.
- Les candidats admis au programme seront avisés.

**Présentation/processus de financement :**

- Si vous complétez tous les ateliers et votre plan d'affaires, faites preuve d'engagement, de la viabilité et de la durabilité, vous pourriez avoir l'occasion de présenter votre idée pour obtenir jusqu'à 5 000 \$ en subvention pour votre entreprise. Il s'agit d'une compétition et pour être en mesure de présenter vous devez satisfaire aux exigences susmentionnées, verser un minimum de 25 % (en espèce ou en nature) du montant de la subvention dans votre entreprise en plus d'obtenir la recommandation du coordonnateur du programme.
- Les plans d'affaires sont examinés par le comité de présentation environ une semaine précédant la date prévue pour la présentation. Si vous êtes choisi, vous présenterez devant un comité indépendant. Si vous obtenez l'approbation de financement, la subvention sera versée en deux versements.

**Premier versement (75 %) :**

- Signer un accord de contribution, décrivant les droits et responsabilités de chaque partie concernant le versement de la subvention.
- Remettre une copie de votre permis principal d'entreprise, preuve de la couverture d'assurance, identification et numéro d'assurance social au coordonnateur du programme dans les 3 semaines suivant l'approbation de la subvention.
- Remplir la demande de mentorat ou d'accompagnement.

**Deuxième versement (25 %) :**

- Exploiter votre entreprise à temps plein.
- Compléter le programme obligatoire de mentorat ou d'accompagnement.
- Soumettre les reçus, totalisant au moins 75 % de la valeur de la subvention (avant les taxes) comme indiqué dans l'accord de contribution et les catégories de coûts approuvés.
- Remplir le sondage anonyme et le rapport final du programme.

**Le programme Entreprise en démarrage plus est un processus concurrentiel et ce ne sont pas tous les candidats qui seront sélectionnés pour y participer ou pour obtenir du financement.**

**Si vous avez des questions sur le programme, veuillez communiquer avec :**

**Kennedy Horton**  
**Coordonnatrice du programme**  
[khorton@tbcnps.ca](mailto:khorton@tbcnps.ca)  
**705 474-0400 poste 2444**